

## LIÉVIN

### Bientôt une réunion d'information pour tout savoir sur la mutuelle communale

À l'hôtel de ville de Liévin, a eu lieu la signature officielle de la convention partenariale de la mutuelle pour tous les Liévinois, « *Ma commune, ma santé* ».

Par La Voix du Nord | Publié le 16/01/2017



Laurent Duporge, en tant que président du CCAS de Liévin, et Hervé Houriez, représentant de l'association Actiom, avant de signer cette convention, ont expliqué à l'assistance les avantages d'adhérer à cette mutuelle pour tous les Liévinois.

Le président du CCAS précisa ce choix : « *La précarité frappe de plus en plus de familles pour qui, malheureusement, la souscription à une mutuelle santé devient un luxe. Devant ce constat, j'ai décidé d'agir. La ville propose les services de l'association Actiom, afin que tous les Liévinois puissent bénéficier de cette mutuelle, qui a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour d'autres.* »

Et de préciser également « *qu'il n'y a pas d'engagement financier de la part de la commune, sauf le coût de l'expertise. Le CCAS met uniquement un bureau à disposition pour les permanences de l'association.* »

**Déjà 1 630 communes ont adhéré**

Le représentant de l'association insista sur cette initiative : « *Notre association a été créée en 2014, déjà 1630 communes ont adhéré, dont des villes de 27 à 98 000 habitants, la région du Loiret a entièrement adhéré.* »

Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante, à but non lucratif et non commercial, qui **négoce au meilleur tarif** des conventions collectives au niveau national. À chaque fois, la municipalité joue un rôle facilitateur en assurant le lien avec l'association : « *Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions, garanties options, tarifs abordables, services et avantages, partenaires...* », insista Hervé Houriez.

Avant la **première permanence** avec le référent local, le **mardi 7 février**, de 8 h 30 à 17 h, au CCAS de Liévin, une **réunion publique** aura lieu, le **mardi 31 janvier**, à 10 heures, à l'hôtel de ville, rue Arthur-Lamendin.

Pour tout renseignement sur la mutuelle communale, contacter le centre communal d'action sociale au 03 21 44 43 43. Site [www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org).